

Sujet : [INTERNET] opposition au parc éolien Marcillac Lanville

De : caroline elise <cweillgies@gmail.com>

Date : 09/10/2023 11:16

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Elise Weill

2, impasse des marais , 16230 Villognon

cweillgies@gmail.com

Bien que résidente de Villognon et non de Marcillac-Lanville, je tiens à m'exprimer en raison de mon attachement à la Charente ou ce qui en reste malgré la profusion d'éoliennes et de champs de panneaux photovoltaïques ayant déjà détruit de larges portions de notre territoire. Le projet de Marcillac-Lanville porte un coup supplémentaire à un patrimoine et à un paysage rural exceptionnel déjà largement endommagés. Le projet entre par ailleurs en contradiction avec le PLUI, qui a mis l'accent sur le devoir que nous avons de préserver la ruralité comme les bâtiments historiques et non de les dégrader dans le contexte présent de changement climatique.

J'insiste sur le fait que je n'ai rien contre les énergies renouvelables en général ni contre les éoliennes en particulier. Je m'exprime au nom de la défense de l'environnement charentais, qui a déjà plus que largement contribué à l'équipement de la Nouvelle Aquitaine en particulier et du territoire français en général. Des enjeux stratégiques autres que la production d'énergie sont à notre portée et ils sont essentiels pour notre département.

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

**** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

**** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité :** proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux : refuges, lieux de nidification, hivernage ; Boisements favorables aux déplacements, au gîtage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains** : pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien, insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

**** Le non-respect de l'opposition de la population et des élus, qui s'est exprimée dans le cadre du PLUI**

**** La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne, les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

Fait à Marcillac-Lanville

Date.09/10/2023 .



Sans virus. www.avast.com

Rappel : fin de l'enquête publique le 18 octobre

Nom, Prénom : de LANVILLE Véronique
Code postal : 16700 Ville : TALZÉ AIZIE
Adresse mail : bonstillet@lutanail.com

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

**** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

**** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente , 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude
...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité :** proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîtage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains:** pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

**** Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

**** La dépréciation immobilière :** -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

**** Autres :**

Fait à Marcillac-Lanville
Date.. 09/10/23 .Signature.....



Sujet : [INTERNET]

De : Bijouterie Orfan <artisan.orfan@gmail.com>

Date : 09/10/2023 18:42

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Annie et Alain Pigeon 16140 Marcillac-Lanville .

Je suis contre ce projet d'implantation d'un parc de cinq éoliennes de 210 mètres de haut sur la commune de Marcillac-Lanville. Pour les motifs suivant : La proximités des habitations, la co-visibilités avec le prieuré de Lanville, les nuisances sonores. La fourniture d'électricité par intermittence , le préjudice concernant la faune. Avec le réchauffement climatique, des étés ou la production de vent est quasi nul . Avec la probable inversion du Gulf-Stream qu'elle sera la rentabilité de c'est machines dans 30 ans ? Les éoliennes lorsque le vent est insuffisant, moins de 15 km/h doivent être alimentées par de l'électricité fourni par EDF, le comble de l'absurdité ! Google Maps a depuis juillet 2023 référencé Les coteaux de Marcillac-Lanville« Point de vue éoliennes » on t'il des informations ?

Les vendeurs d'éoliennes sont « juge et parti » ils choisissent dans le plus grand secret les propriétaires des futurs parcelles où ils implanteront leurs éoliennes. Ils installent leurs propre mats pour analyser la futur rentabilité de leurs machines. Ils présentent des photos montage très avantageuses, qui mettent en valeur le produit qu'il souhaite vendre.

Ils implantent leurs machines dans des villages où les dotations global de fonctionnements sont modestes . Ils avancent t'elle le maître des lieux et promettent Monts et Merveilles aux élues. Des plantations de haies et d'arbres pour réduire la vue d'éoliennes de 210 mètres de haut, cela peut prêter à sourire. Des réfections de voirie etc.

Lors des réunions en Mairie , j'ai posé deux questions au commercial de la Société ABOWIND

Question 1 :

Pour quelles raisons n'achetez vous pas les parcelles ou vous implantez vos éoliennes ?

Question 2 :

Les baux emphytéotique sont t'ils signés devant Notaire où sous seing privé Dans le cas ou ils seraient signés sous seing privé ? cela priveraient le ou les propriétaires des éventuels conseils d'un Notaire qui est un officier public.

N'ayant pas eu de réponses, j'ai recherché des informations sur le financement de ce projet.

Le prix d'un hectare de terre agricole sur Marcillac -Lanville est estimé entre 3500€ à 5900€ l'hectare, il en faut 2 ha pour implanter une éoliennes de 210 mètres de haut. Coût de l'achat , entre 7000€ à 11800!! max l'ha. Source Fev.co

Pour l'installation d'une éolienne de 210 Mètres de haut qui peut produire 5,6 MW le propriétaire du terrain agricole aura une indemnité comprise entre 2000€ à 3000€ par MW soit 11.000€ à 16.800€ par an multiplier par 20 à 30 ans de bail = 504 000€.

Si la Société propriétaire de l'éolienne décidait de ce porter acquéreur des 2 ha de terre cela lui coûterait 11800€ au prix maximum soit 42 fois moins chère que la location!

Pour qu'elle raisons ferait t'elle cette erreur de gestion en ayant des directeurs financiers , des avocats , des DRH ?

Au vue du réchauffement climatique et du manque de vent avec les hausses de température , j'ai choisi à titre personnel la pose de panneaux solaire au lieu d'une éolienne domestique, dont la rentabilité était inférieur à mes panneaux.

Recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de mes salutations respectueuses.